

Fondation
Olo



Des
bébés
en santé

Offre d'aliments en postnatal

Foire aux questions

FAQ Postnatal

Document rédigé par Julie Strecko et Marie-Eve Guérette St-Amour en mars 2024.

Table des matières

Table des matières.....	2
Contexte de l'évolution.....	5
Pourquoi une offre d'aliments en postnatal?	5
Que voulez-vous dire par « découverte alimentaire »?.....	5
Est-ce que la clientèle en suivi a été consultée lors de la réflexion qui a mené à l'évolution de l'offre en postnatal?.....	5
Choix des aliments.....	6
Quels sont les aliments de l'offre en postnatal?.....	6
Comment les aliments ont-ils été choisis?.....	6
Pourquoi avoir choisi les purées de la Mère Poule?	6
Est-ce que toutes les purées pour bébé sont acceptées?.....	6
Pourquoi offrir des purées de viandes dès 6 mois?.....	7
Est-ce que les purées de viande La Mère Poule sont halal?.....	7
Pourquoi avoir choisi des céréales pour bébé de marque Belov?.....	7
Pourquoi offrir des céréales pour bébé Belov à partir de 7 mois et non avant, tel à 6 mois?.....	7
Est-ce que toutes les céréales pour bébé sont acceptées?.....	7
Pourquoi offrir du pain à grains entiers?	7
Est-ce que tous les pains de la boulangerie Saint-Méthode sont acceptés?.....	8
Est-ce que les familles pourraient utiliser le coupon de pain pour acheter du pain Boulangerie St-Méthode blanc ?	8
Pourquoi offrir du tofu?.....	8
Est-ce que tous les types de tofu sont acceptés?	9
N'y a-t-il pas des OGM dans le tofu?.....	9
Que puis-je faire si les produits ne sont pas disponibles dans ma région?.....	9
Y a-t-il une alternative si une famille ne consomme pas l'aliment, que ce soit pour une allergie ou une intolérance alimentaire, ou encore une question de goût?	9



Peut-on poursuivre l'offre des coupons de lait, d'œufs ou de légumes surgelés en postnatal?	10
Peut-on continuer de remettre les multivitamines en postnatal?	10
Remise des coupons	10
Qui peut remettre les coupons?	10
A quel moment remettre les nouveaux coupons et combien il faut en remettre?	11
Si nous n'avons pas de rencontres en postnatal, peut-on offrir les coupons à la fin de nos rencontres en prénatal?	11
Peut-on répartir la distribution des coupons en fonction du nombre de rencontres que nous offrons?	12
Si nous offrons plus de rencontres en postnatal, par exemple pour la clientèle des SIPPE, peut-on remettre plus de coupons?	12
Qu'est-ce que vous entendez par rencontre individuelle?	13
Est-ce que la remise de coupon doit être accompagnée absolument d'un suivi individuel ?	13
Est-ce que les coupons peuvent être remis lors de rencontres de groupe?	13
Est-ce que la remise de coupons peut se faire uniquement en rencontre de groupe?	13
Est-ce que les coupons peuvent être remis dans le cadre de cours de groupe dans une organisation de la communauté?	14
Peut-on remettre des coupons à toutes les familles qui participe à l'atelier dans un organisme de la communauté?	14
Est-ce que la remise de coupons doit être accompagnée absolument d'un enseignement abordant la saine alimentation?	14
Une famille qui refuse le suivi en alimentation peut-elle recevoir des coupons?	15
Peut-on envoyer les coupons par la poste ou les déposer à la réception pour la maman suite à un suivi téléphonique?	15
Commandes des coupons par les membres	15
Est-ce que les nouveaux coupons seront automatiquement envoyés dans les établissements?	15
A partir de quand les coupons seront-ils disponibles à la commande?	15
Quel est le prix des différents coupons?	15
Est-ce que la quantité de coupons disponible est limitée?	15
Echange des coupons dans les commerces par la clientèle	16
Est-ce que les marchands ont été informés de l'arrivée des nouveaux coupons?	16



Où peuvent être échangés les coupons? 16
Est-ce que les coupons ont une date d'expiration?..... 16
Est-ce que les coupons peuvent être échangés dans une province autre que le Québec?16

Déploiement..... 17

La Fondation Olo a-t-elle élaboré des outils afin d'aider ses membres pour la mise en place de cette offre en postnatal?..... 17
Est-ce que les outils de la trousse sont offerts en anglais? 18
Est-ce que la Fondation Olo évaluera l'introduction des nouveaux coupons?..... 18



Contexte de l'évolution

Pourquoi une offre d'aliments en postnatal?

La sortie du nouveau cadre de référence du suivi Olo en septembre 2022, « [Le suivi Olo dans les 1000 premiers jours de vie](#) », est un jalon important qui pose de nouvelles balises pour les intervenantes qui accompagnent les familles. En effet, au-delà de l'offre et de l'accompagnement durant la période prénatale, le cadre met en lumière les possibilités d'un suivi Olo qui se poursuit en postnatal. Ainsi, ce sont un minimum de 7 rencontres durant la période postnatale, à des moments clés du développement de l'enfant, qui sont proposées.

Actuellement, la naissance de l'enfant signifie la fin des coupons. En effet, les aliments Olo (œuf, lait, légumes surgelés) ne sont remis que durant la grossesse. Or, si l'objectif n'est plus seulement de favoriser la naissance d'un bébé en santé, mais de favoriser aussi l'adoption de saines habitudes alimentaires dans les 1 000 premiers jours de vie, une poursuite de l'offre en postnatal va de soi.

Cette offre d'aliments en postnatal répond à deux besoins distincts, mais complémentaires au regard de la situation des familles en contexte de vulnérabilité :

- 1. Soutenir l'acquisition de saines habitudes alimentaires dans la famille (dans une optique de continuité à ce qui est fait en prénatal).**
 - Les aliments choisis doivent non seulement être nutritifs et permettre la découverte alimentaire, ils doivent aussi être polyvalents et économiques pour s'intégrer à une variété de plats afin que l'habitude prise avec les coupons puisse perdurer après leur arrêt.
- 2. Aider les parents à répondre aux besoins nutritionnels évolutifs de leur tout-petit de 0-2 ans.**
 - La prévalence inquiétante de l'anémie chez les bébés nés dans des ménages à faible revenu est l'un des éléments qui a orienté le choix des aliments offerts.

Que voulez-vous dire par « découverte alimentaire »?

L'offre d'aliments en postnatal permet entre autres la découverte de nouveaux aliments ou d'aliments connus qu'on n'osait pas goûter ou qu'on appréciait moins. Ce sont des aliments qui ne font peut-être pas partie des habitudes alimentaires, mais qui font partie d'une saine alimentation et qui gagneraient à être découverts par les familles. Pour des familles en situation de vulnérabilité, acheter un aliment inconnu qui pourrait être gaspillé s'il n'est pas apprécié représente un risque important. En offrant cet aliment à plusieurs reprises, la famille peut alors se familiariser avec cet aliment, l'explorer, apprendre à le cuisiner, et ainsi l'intégrer à son alimentation sans devoir déboursier pour ces essais.

Est-ce que la clientèle en suivi a été consultée lors de la réflexion qui a mené à l'évolution de l'offre en postnatal?

La clientèle n'a pas été consultée directement. Toutefois, des intervenantes ont été consultées lors de la Journée annuelle des intervenantes Olo 2022 ainsi que via des sondages pour nous faire part de la réalité des familles. Les gestionnaires des établissements ont également été consultés, de même que le comité d'expertes en nutrition et périnatalité de la Fondation Olo, où siègent également des intervenantes et des gestionnaires. Celles-ci étant en contact avec la clientèle au quotidien, elles ont pu transmettre leur avis sur le contenu de l'offre en postnatal et certaines préoccupations. Il est également prévu d'évaluer l'acceptabilité des différents aliments offerts en postnatal par la clientèle via les intervenantes dans les mois suivants la mise en circulation des coupons.



Choix des aliments

Quels sont les aliments de l'offre en postnatal?

Les aliments qui ont été choisis pour l'instant dans l'offre en postnatal sont le tofu Unisoya, le pain St-Méthode, les céréales enrichies de fer pour bébé Belov et les purées de viande La Mère Poule. Il s'agit d'une première phase, et d'autres aliments s'ajouteront à cette liste éventuellement.

Comment les aliments ont-ils été choisis?

Les aliments, le tofu et le pain à grains entiers, ont été choisis pour soutenir le développement de saines habitudes alimentaires chez les familles et leur permettre de découvrir des aliments différents de ceux remis en prénatal. Offrir une variété d'aliments qui couvre les recommandations du [Guide alimentaire canadien](#) a dirigé nos choix, soit manger en abondance des légumes et des fruits, consommer des aliments protéinés en privilégiant les sources végétales (ex. : le tofu) et consommez des aliments à grains entiers (ex. : le pain à grains entiers). Des fruits et des légumes viendront bonifier l'offre dans une phase 2. Les céréales pour bébé enrichies en fer et les purées de viandes ont été choisies afin de prévenir et réduire les risques de carences en fer chez les tout-petits.

Pour le choix des aliments, nous avons aussi tenu compte de la valeur nutritive, de l'accessibilité toute l'année, de la disponibilité en magasin au travers le Québec, de l'aspect économique, de l'aspect local (soit un aliment du Québec) et/ou de sa polyvalence en cuisine.

Par la suite, tout comme pour l'offre en prénatal, la recherche de partenariats avec des entreprises québécoises était présente dans les discussions afin d'arriver à un modèle similaire à l'offre d'aliments en prénatal. A ce titre, 3 partenaires sont associés à cette première phase de déploiement de l'offre : Unisoya (tofu), Boulangerie St-Méthode (pain) et Belov (céréales pour bébé Belov et purées de viande la Mère Poule).

Pourquoi avoir choisi les purées de la Mère Poule?

Les purées de viande ont été sélectionnées pour répondre aux besoins en fer des bébés dès 6 mois et contribuer à prévenir la carence en fer et l'anémie chez le tout-petit. Cet aliment soutient donc le second objectif de l'offre en postnatal qui est d'aider les parents à répondre aux besoins nutritionnels évolutifs de leur tout-petit de 0-2 ans.

En plus d'être des produits d'ici, les produits de La Mère Poule sont des produits de qualité faits à partir de peu d'ingrédients et qui se rapprochent des purées faites maison. D'ailleurs, la valeur nutritive a été testée et améliorée pour assurer la teneur en fer la plus élevée possible. L'entreprise Belov qui a racheté La Mère Poule a à cœur d'offrir un produit répondant aux besoins nutritionnels des bébés et d'offrir des produits le moins transformés possible.

Comme les produits La Mère Poule reviennent sur le marché de façon graduelle, il se peut que ces produits soient plus difficiles à trouver au début du déploiement de l'offre en postnatal. Des démarches seront faites en ce sens par la Fondation Olo pour sensibiliser les marchands à l'importance de proposer ce produit pour les familles.

Est-ce que toutes les purées pour bébé sont acceptées?

Seules [les purées pour bébé la Mère Poule](#) sont acceptées. Parmi les purées de la Mère Poule, seules les purées de viande (bœuf, porc et poulet) sont acceptées avec les coupons afin d'assurer un apport en fer adéquat. Les purées faites de mélanges de légumes et viandes ne sont pas acceptées (bœuf parmentier, casserole de dinde, poulet légumes racines).



Pourquoi offrir des purées de viandes dès 6 mois?

Les recommandations de Santé Canada, de la Société canadienne de pédiatrie, des Diététistes du Canada et du Comité canadien pour l'allaitement sont les suivantes :

- Allaitement exclusif jusqu'à 6 mois ;
- Des viandes et des substituts de viandes riches en fer ainsi que des céréales enrichies de fer comme premiers aliments complémentaires, et que ceux-ci soient offerts chaque jour à plusieurs reprises ;
- Entre 6 et 12 mois, offrir au nourrisson des aliments riches en fer au moins deux fois par jour.

Nous savons que les familles qui sont dans une situation socioéconomique précaire peuvent se retrouver devant des choix difficiles à l'épicerie pour bien nourrir leur bébé, et qu'en même temps, ces enfants sont à risque d'anémie. La Fondation Olo souhaite que chaque bébé puisse avoir accès à des aliments riches en fer dès 6 mois.

Est-ce que les purées de viande La Mère Poule sont halal?

Les purées de viande La Mère Poule ne sont pas halal.

Pourquoi avoir choisi des céréales pour bébé de marque Belov?

Les céréales pour bébé ont été sélectionnées pour répondre aux besoins en fer des bébés et contribuer à prévenir la carence en fer et l'anémie chez le tout-petit. Cet aliment soutient donc le second objectif de l'offre en postnatal qui est d'aider les parents à répondre aux besoins nutritionnels évolutifs de leur tout-petit de 0-2 ans.

En plus d'être des produits d'ici, les céréales pour bébé Belov sont des produits faits à partir d'ingrédients de qualité dont la valeur nutritive a été testée et améliorée pour assurer la teneur en fer la plus élevée possible. L'entreprise Belov a à cœur d'offrir un produit répondant aux besoins nutritionnels des bébés. Pour l'instant, les produits offerts par Belov ont une texture qui ne convient pas aux bébés de moins de 7 mois.

Comme les produits Belov sont récemment arrivés sur le marché, il se peut que ces produits soient plus difficiles à trouver au début du déploiement de l'offre en postnatal. Des démarches seront faites en ce sens par la Fondation pour sensibiliser les marchands à l'importance de proposer ce produit pour les familles.

Pourquoi offrir des céréales pour bébé Belov à partir de 7 mois et non avant, tel à 6 mois?

Les céréales pour bébé de la marque Belov disponibles actuellement sur le marché sont des céréales 7 mois et plus. Leur texture est similaire à un flocon d'avoine à cuisson rapide. L'âge d'introduction, soit 7 mois, a été fixé par des ergothérapeutes pour une question de sécurité (la texture en bouche pouvant être plus complexe à gérer pour certains bébés).

Est-ce que toutes les céréales pour bébé sont acceptées?

Les nouveaux coupons seront échangeables seulement contre [les sacs de mélange d'avoine pour bébé Belov](#). Les coupons pourront être utilisés pour toutes les saveurs de céréales pour bébé Belov : Nature, Carotte et épices, Pomme et cannelle et Bleuets coco. Les céréales pour bébé d'autres marques sont exclues.

Pourquoi offrir du pain à grains entiers?

Le pain de grains entiers a été choisi pour répondre au premier objectif qui est de **soutenir le développement de saines habitudes alimentaires chez les familles**.

Il a également été choisi pour sa :



- Valeur nutritive ;
- Polyvalence en cuisine ;
- Potentiel de découverte alimentaire (grains entiers) ;
- Accessibilité toute l'année ;
- Disponibilité en magasin ;
- Aspect local (aliment du Québec).

Plusieurs outils sont disponibles pour faire découvrir le pain à grains entiers aux familles Olo et sont présentés dans le [document suivant](#).

Est-ce que tous les pains de la boulangerie Saint-Méthode sont acceptés?

Tous [les pains de la marque Boulangerie St-Méthode](#) sont acceptés à l'exception de la gamme de pains biologiques. Par ailleurs, les pains à base de grains entiers devraient être recommandés en priorité pour encourager la consommation de grains entiers et la découverte alimentaire. Les pains acceptés peuvent provenir des gammes suivantes :

- La récolte de St-Méthode
- Les grains St-Méthode
- Campagnolo

Les pains des autres marques ne sont pas acceptés. Tous les détails des produits acceptés avec les coupons de pains sont inclus dans [le document suivant](#).

Est-ce que les familles pourraient utiliser le coupon de pain pour acheter du pain Boulangerie St-Méthode blanc ?

Dans l'optique de faciliter le travail d'échange de coupons en magasin, la Fondation Olo s'est entendue avec la Boulangerie St-Méthode pour que les coupons soient échangeables contre tous les types de pains disponibles sur le marché à l'exception de la gamme de pains biologiques. Cela veut donc dire que les familles pourraient décider d'échanger leurs coupons contre des pains blancs ou contenant très peu de fibres. Cependant, la Fondation Olo souhaite encourager la consommation de pains à grains entiers puisque ces aliments font partie d'une alimentation équilibrée selon le [Guide alimentaire canadien](#). La Fondation a donc développé des outils afin de soutenir les intervenantes dans la transmission de messages sur les fibres et sur l'importance des grains entiers dans l'alimentation aux familles.

Plusieurs outils sont disponibles pour faire découvrir le pain à grains entiers aux familles Olo et sont présentés dans [le document suivant](#).

Pourquoi offrir du tofu?

Le tofu a été choisi pour répondre au premier objectif qui est de **soutenir le développement de saines habitudes alimentaires chez les familles**.

Il a aussi été choisi pour sa :

- Valeur nutritive ;
- Polyvalence en cuisine ;
- Potentiel de découverte alimentaire (protéine végétale) ;
- Accessibilité toute l'année ;
- Disponibilité en magasin ;



- Côté économique;
- Aspect local (aliment du Québec).

Plusieurs outils sont disponibles pour faire découvrir le tofu aux familles Olo et sont présentés dans [le document suivant](#).

Est-ce que tous les types de tofu sont acceptés?

Les blocs de tofu de marque Unisoya entre 300 et 454g aux saveurs suivantes sont acceptés : nature, fines herbes, gingembre, mou ainsi qu'épinard et jalapeno.

Les blocs de tofu de la gamme biologique (nature et fines herbes) ne sont pas acceptés, ni les formats de plus de 454g. Enfin, la boîte format exclusif à Costco de 2,4Kg (6 x 400g) n'est pas acceptée. Les tofus des autres marques ne sont pas acceptés non plus.

N'y a-t-il pas d'OGM dans le tofu?

Tel que démystifié par le Scientifique en chef du Québec¹, le soya destiné à l'alimentation humaine au Québec n'est pas génétiquement modifié. Ainsi, le tofu vendu au Québec ne contient pas d'OGM.

Que puis-je faire si les produits ne sont pas disponibles dans ma région?

Si le tofu Unisoya et le pain Boulangerie St-Méthode sont plus accessibles, les purées de viande La Mère Poule et les céréales pour bébé Belov pourraient être plus difficiles à trouver au début du déploiement de l'offre au regard de leur retour graduel sur le marché et de leur nouveauté.

Pour s'assurer de la disponibilité des produits en magasin, la Fondation Olo fera parvenir une lettre aux marchands, dans lesquels des coupons Olo ont été échangés au cours des 2 dernières années, afin de les informer de la mise en circulation des nouveaux coupons et de les inviter à rendre disponibles ces aliments dans leurs succursales. Un visuel des nouveaux coupons accompagnera cette lettre, ainsi que le détail des produits acceptés en échange du coupon.

Si le produit n'est pas disponible en magasin, il est toujours possible d'en faire la demande auprès du gérant du magasin. Nous vous invitons à les contacter afin de les sensibiliser au rôle essentiel qu'ils jouent dans l'intervention nutritionnelle auprès des familles que vous suivez. Une lettre sera mise à votre disposition par la Fondation Olo pour vous aider dans vos démarches. Au besoin, vous pouvez également contacter la Fondation Olo qui assurera un suivi auprès de ces marchands.

Y a-t-il une alternative si une famille ne consomme pas l'aliment, que ce soit pour une allergie ou une intolérance alimentaire, ou encore une question de goût?

Il est important de rappeler que l'offre de coupons en postnatal n'a pas pour objectif d'être du dépannage alimentaire pour les familles. Dans les cas où les aliments ne conviennent pas à la famille, il n'est pas prévu d'offrir des coupons de remplacement ni de doubler l'autre coupon. Cependant rappelons que, tout comme en prénatal, l'intervenante Olo peut utiliser son jugement clinique et adapter son intervention selon les besoins de la famille.

¹ Scientifique en chef du Québec (2017). Le tofu, plein d'OGM? Faux, disponible au: <https://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/impact-recherche/le-tofu-plein-dogm-faux/>



Si c'est une question de goût uniquement, il relève du rôle de l'intervenante d'accompagner la famille dans l'acquisition de connaissances et de compétences culinaires permettant d'appriivoiser le nouvel aliment.

Si c'est une question de régime alimentaire (ex. : le végétarisme), d'intolérance ou d'allergie alimentaire, cela peut être un risque nutritionnel (voir l'[annexe 8 et 9 du cadre de référence](#)) à surveiller chez la mère (ayant un impact sur le bébé) et chez les enfants de 0 à 2 ans (ex. : lors de l'introduction des solides). Il est donc recommandé de référer la famille à une diététiste-nutritionniste si ce n'est pas déjà cette professionnelle qui est impliquée auprès de la famille. La diététiste-nutritionniste sera en mesure d'utiliser son jugement clinique et d'adapter ses recommandations.

Rappelons également que ceci n'est que la phase 1 de l'offre et que plus tard, d'autres aliments viendront s'ajouter pour offrir plus de choix d'aliments aux familles en postnatal au besoin.

Peut-on poursuivre l'offre des coupons de lait, d'œufs ou de légumes surgelés en postnatal?

Non. La Fondation Olo a choisi de ne pas offrir les mêmes aliments en postnatal afin d'encourager la découverte d'une variété d'aliments par les familles et pour pouvoir suivre le déploiement de cette nouvelle offre, ce qui inclut l'utilisation des coupons. Ainsi, il n'est également pas possible d'offrir un coupon de lait, d'œuf ou de légumes surgelés pour remplacer un coupon de l'offre en postnatal.

Peut-on continuer de remettre les multivitamines en postnatal?

Les multivitamines prénatales remises dans le cadre du suivi Olo pourront continuer d'être remises à la mère en postnatal. La Fondation Olo recommande de remettre, à la dernière rencontre en prénatal, un pot de multivitamines prénatales à la femme enceinte si celle-ci n'en a pas suffisamment pour couvrir la période jusqu'à son prochain suivi en postnatal.

Ceci vise à s'assurer que la femme reçoive en postnatal tous les nutriments nécessaires pour favoriser sa récupération et le bien-être du bébé. L'INSPQ recommande d'ailleurs de poursuivre la multivitamine (avec 16-20 mg de fer et 0.4 mg d'acide folique) après l'accouchement.

- L'acide folique contribue à la production et au maintien de nouvelles cellules.
- Le fer permet de prévenir l'anémie ferriprive et de remplir les réserves de fer diminuées lors de l'accouchement.

Des recherches plus poussées sont nécessaires afin de confirmer la durée de la prise de cette multivitamine pour la clientèle Olo. Jusqu'à présent Santé Canada recommande que les femmes qui allaitent et celles qui peuvent tomber enceinte prennent une multivitamine contenant 0.4 mg d'acide folique tous les jours. D'ici à ce qu'on puisse fournir des balises plus claires, la nutritionniste-diététiste au dossier pourra utiliser son jugement clinique pour évaluer les besoins de la mère et déterminer la durée de la poursuite de la multivitamine en postnatal.

Remise des coupons

Qui peut remettre les coupons?

Tous les coupons peuvent être remis par une intervenante Olo. On entend par intervenante Olo, toutes intervenantes qui intervient auprès de la famille dans le cadre du suivi Olo, qu'elle soit diététiste-nutritionniste, infirmière, travailleuse sociale, psychoéducatrice, etc.

Les coupons de pain et de tofu peuvent être également remis par une accompagnatrice communautaire lors d'une rencontre de groupe s'il y a une entente de collaboration entre le CISSS/CIUSSS et l'organisation de la



communauté. Puisque ces coupons visent à soutenir l'acquisition de saines habitudes alimentaires auprès des familles, l'offre de ces aliments dans le cadre d'activités favorisant la découverte alimentaire en milieu communautaire est tout à fait appropriée.

La remise des coupons de purées de viandes et de céréales pour bébé doit être accompagnée d'un **enseignement personnalisé** sur l'introduction des aliments et la progression des textures par une intervenante Olo. Ceci vise à s'assurer que ces aliments soient utilisés au bon moment et adéquatement pour répondre aux besoins nutritionnels du bébé. En tout temps, si l'intervenante constate un risque nutritionnel chez le tout-petit (voir l'[annexe 9 du cadre de référence](#)), elle doit référer la maman à une nutritionniste.

A quel moment remettre les nouveaux coupons et combien il faut en remettre?

Le tableau ci-dessous résume le moment de la remise des coupons en postnatal lorsque le milieu est en mesure d'offrir un **minimum de 7 rencontres** entre la naissance de l'enfant et ses 24 mois, ainsi que la quantité à remettre. Rappelons que **le jugement clinique** au regard des besoins des familles prévaut en tout temps.

Rencontre	Nombre de coupons à remettre
Rencontre 1 Avant la 6 ^e semaine ex. : à 1 mois	1 coupon de tofu, 1 coupon de pain
Rencontre 2 Entre 2 et 3 mois ex. : à 3 mois	1 coupon de tofu, 1 coupon de pain
Rencontre 3 Entre 4 et 6 mois ex. : à 5 mois	1 coupon de tofu, 1 coupon de pain, 2 coupons de purées de viande* *Possibilité de remettre 1 coupon de purées par rencontre si la famille est vue 2 fois entre 4 et 6 mois.
Rencontre 4 Entre 6 et 9 mois ex. : à 7 mois	1 coupon de tofu, 1 coupon de pain, 2 coupons de céréales 7 mois* *Possibilité de remettre 1 coupon de céréales par rencontre si la famille est vue 2 fois entre 6 et 9 mois. Cette céréale étant pour des tout-petits de 7 mois et +, elle ne peut pas être introduite comme premier aliment à 6 mois.
Rencontre 5 Entre 9 et 12 mois ex. : à 9 mois	1 coupon de tofu, 1 coupon de pain
Rencontre 6 Entre 12 et 18 mois ex. : à 12 mois	1 coupon de tofu, 1 coupon de pain
Rencontre 7 Entre 18 et 24 mois ex. : à 18 mois	1 coupon de tofu, 1 coupon de pain

Cette offre évoluera certainement puisque la Fondation Olo est seulement dans la phase 1 du déploiement d'une offre en postnatal. Le but ultime est de remettre des coupons qui représentent tous les groupes alimentaires de l'assiette équilibrée.

Si nous n'avons pas de rencontres en postnatal, peut-on offrir les coupons à la fin de nos rencontres en prénatal?

Tout comme pour l'approche d'accompagnement en prénatal, la remise de coupons en postnatal doit s'accompagner d'un enseignement sur les saines habitudes de vie et les besoins nutritionnels des tout-petits. Ainsi, il n'est pas possible de remettre les coupons du postnatal à la dernière rencontre du suivi en prénatal. Le cadre de référence du suivi Olo est la référence à consulter pour la mise en place d'une offre de services appropriée en postnatal.



Cependant, un pot de multivitamines prénatales pourrait être remis en fin de suivi prénatal afin d'assurer que la mère comble ses besoins en micronutriments dans les premières semaines suivant l'accouchement.

Peut-on répartir la distribution des coupons en fonction du nombre de rencontres que nous offrons?

La remise de coupons en postnatal diffère de celles en prénatal, car ce n'est pas un nombre de coupons à remettre en fonction des besoins de la mère par semaine. En postnatal, il y a un nombre de coupons par rencontre, selon le moment où a lieu cette rencontre (voir [le document sur les balises](#)). Vous ne pouvez pas additionner le total des coupons et diviser par le nombre de rencontre que vous réalisez. Les coupons en postnatal visent à soutenir l'acquisition de saines habitudes alimentaires dans la famille ainsi que de répondre aux besoins nutritionnels évolutifs de l'enfant.

Pour le tofu et le pain à grains entiers, remettre 1 coupon de chaque par rencontre qui aborde l'alimentation. L'objectif étant l'acquisition de saines habitudes alimentaires.

Pour les purées de viandes, remettre une fois 2 coupons lors d'une rencontre individuelle autour des 5 mois du bébé. L'intervenante pourrait également décider de remettre 1 coupon par rencontre si elle voit la famille deux fois entre 4 et 6 mois.

Pour les céréales pour bébé, remettre une fois 2 coupons de céréales pour bébé lors d'une rencontre individuelle lorsque bébé aura entre 6 et 9 mois. L'intervenante pourrait également décider de remettre 1 coupon par rencontre si elle voit la famille deux fois entre 6 et 9 mois.

La remise des coupons de purées de viandes et de céréales pour bébé doit être accompagnée d'un enseignement personnalisé sur l'introduction des aliments et la progression des textures par l'intervenante Olo. Ceci vise à s'assurer que ses aliments soient utilisés au bon moment et adéquatement pour répondre aux besoins nutritionnels du bébé. À noter que, pour le moment, les céréales pour bébé Belov sont des céréales 7 mois et plus, et ne peuvent donc pas être introduites comme premiers aliments à 6 mois.

Si nous offrons plus de rencontres en postnatal, par exemple pour la clientèle des SIPPE, peut-on remettre plus de coupons?

Le cadre de référence du suivi Olo est la référence à consulter pour bien comprendre l'approche du suivi Olo et comprendre comment elle s'intègre à l'approche des SIPPE. Tel qu'indiqué dans le cadre de référence, la fréquence des rencontres est établie selon les besoins de la famille. Certaines familles, notamment celles présentant d'importants risques nutritionnels ou rencontrant des défis importants sur le plan psychosocial, peuvent avoir besoin d'un accompagnement plus intensif (qu'elles soient suivies par les SIPPE ou non). Il est alors recommandé que la fréquence des rencontres soit établie en fonction du jugement clinique de l'intervenante-pivot.

Si l'intervenante juge que la famille nécessite un plus grand nombre de rencontres abordant l'alimentation afin de répondre aux besoins de la famille et à ses capacités de mobilisation pour améliorer leurs habitudes alimentaires, un coupon de tofu et un coupon de pain pourront être remis à chacune de ces rencontres supplémentaires. Rappelons cependant que les coupons Olo ne doivent pas être vus comme du dépannage alimentaire, mais bien pour soutenir le développement de saines habitudes alimentaires. Si l'objectif est le dépannage alimentaire, il est important de référer les familles aux banques alimentaires et autres services de soutien pertinents.



Qu'est-ce que vous entendez par rencontre individuelle?

Tel qu'indiqué dans le cadre de référence, les rencontres individuelles peuvent prendre plusieurs formes selon les préférences de la famille ou l'organisation des services (ex. : rencontres à domicile, rencontres au CI(U)SSS ou dans les locaux d'une organisation de la communauté, rencontres téléphoniques, rencontres virtuelles).

Est-ce que la remise de coupon doit être accompagnée absolument d'un suivi individuel ?

Tel qu'indiqué dans le cadre de référence, les rencontres individuelles sont à privilégier puisqu'elles permettent l'établissement d'un lien de confiance fort entre l'intervenante Olo et la famille. Ces rencontres permettent d'explorer les habitudes alimentaires de la famille et leurs barrières à la saine alimentation de façon approfondie et ainsi ajuster l'accompagnement selon leurs besoins spécifiques.

Certaines activités ne peuvent pas être effectuées autrement que dans le cadre de rencontres individuelles :

- Evaluation des besoins en alimentation ;
- Elaboration du plan d'intervention ;
- Suivi nutritionnel de la femme enceinte présentant un risque nutritionnel ; et
- Première rencontre après l'accouchement.

La remise de coupons de pain et de tofu peut se faire lors de rencontres individuelles ou de groupe, soit dans le réseau de la santé ou dans une organisation de la communauté. Bien que la remise de ces coupons par l'intervenante Olo soit privilégiée, ils pourraient être remis par l'accompagnatrice communautaire qui anime un cours de groupe sur l'acquisition de saines habitudes alimentaires lorsqu'une entente est établie entre le CISSS/CIUSSS et l'organisation de la communauté.

Toutefois, la remise de coupons de purées de viandes et de céréales pour bébé doit être faite lors d'une rencontre individuelle avec la famille, car cette remise vise à répondre aux besoins nutritionnels de l'enfant et cette rencontre vise à s'assurer que ces aliments soient utilisés au bon moment et adéquatement pour répondre aux besoins nutritionnels du bébé.

Cette offre d'aliments en postnatal n'est pas une offre de dépannage alimentaire et doit être accompagnée et d'un enseignement sur les saines habitudes alimentaires.

Est-ce que les coupons peuvent être remis lors de rencontres de groupe?

Les coupons de pain à grains entiers et de tofu peuvent être remis lors de rencontres de groupe, excepté à la première rencontre postnatale, car celle-ci se doit d'être une rencontre individuelle (pour plus d'information, voir le [cadre de référence](#)).

Les coupons de purées de viande et de céréales pour bébé doivent être remis par l'intervenante Olo et accompagnés d'un enseignement adapté aux besoins de la famille. Ces aliments répondent à l'objectif d'aider les parents à répondre aux besoins nutritionnels évolutifs de leur tout-petit (purées de viande et céréales pour bébé). Dans un contexte d'un cours de groupe, cette remise pourrait se faire par l'intervenante Olo lors d'un bref suivi individuelle avec la famille. Il est important que l'intervenante Olo soit présente et disponible pour répondre aux questions et besoins spécifiques des familles.

Est-ce que la remise de coupons peut se faire uniquement en rencontre de groupe?

La remise de coupons de pain et de tofu peut se faire lors de rencontres individuelles ou de groupe, soit dans un établissement du réseau de la santé ou dans une organisation de la communauté. Bien que la remise de ces



coupons par l'intervenante Olo soit privilégiée, ils pourraient être remis par l'accompagnatrice communautaire qui anime un cours de groupe sur l'acquisition de saines habitudes alimentaires lorsqu'une entente de collaboration est établie entre le CISSS/CIUSSS et l'organisation de la communauté.

La remise de coupons de purées de viandes et de céréales pour bébé doit être fait lors d'une rencontre individuelle avec la famille, car cette remise vise à répondre aux besoins nutritionnels de l'enfant et cette rencontre vise à s'assurer que ces aliments soient utilisés au bon moment et adéquatement pour répondre aux besoins nutritionnels du bébé.

Est-ce que les coupons peuvent être remis dans le cadre de cours de groupe dans une organisation de la communauté?

Pour une remise de coupons suite à une rencontre de groupe dans une organisation de la communauté (non membre de la Fondation Olo), il est important d'avoir :

- Une collaboration entre le réseau de la santé et l'organisation de la communauté concernée pour gérer la logistique de remise des coupons ;
- Une collaboration pour s'assurer de la cohérence des messages en saine alimentation ;
- Un processus de référencement établi entre le réseau et l'organisation de la communauté concernée.

La remise de coupons se fait uniquement aux familles Olo, selon les balises présentées dans les questions précédentes et en respect de leurs besoins et de leur dignité. Par exemple, la remise de coupons peut se faire à la fin d'un cours de groupe, individuellement avec chaque famille Olo.

Peut-on remettre des coupons à toutes les familles qui participe à l'atelier dans un organisme de la communauté?

Seules les familles suivies dans le cadre du suivi Olo peuvent recevoir des coupons d'aliments en postnatal, tout comme c'est le cas en prénatal.

Est-ce que la remise de coupons doit être accompagnée absolument d'un enseignement abordant la saine alimentation?

Rappelons les objectifs de cette offre en postnatal : soutenir l'acquisition de saines habitudes alimentaires dans la famille ainsi que répondre aux besoins nutritionnels évolutifs de l'enfant. Cette offre en postnatal n'est pas une offre de dépannage alimentaire et doit être accompagnée d'un enseignement sur les saines habitudes alimentaires afin de soutenir les familles dans l'intégration de ces aliments dans leur alimentation.

La Fondation Olo sait que dans certains secteurs, de bonnes collaborations sont établies entre le réseau de la santé et des organisations de la communauté locale. Pour les coupons d'aliments qui répondent à l'objectif de soutenir l'acquisition de saines habitudes alimentaires (tofu et pain), ils peuvent être remis dans le cadre de rencontres de groupes par une personne autre qu'une intervenante Olo, comme une animatrice d'atelier dans une organisation de la communauté. Il est important de s'assurer que les bons messages liés à l'utilisation des coupons et la place de ces aliments dans une alimentation saine sont transmis.

Cependant, pour les coupons d'aliments qui répondent à l'objectif d'aider les parents à répondre aux besoins nutritionnels évolutifs de leur tout-petit (purées de viande et céréales pour bébé), il est recommandé que ceux-ci soient remis par l'intervenante Olo et accompagnés d'un enseignement adapté aux besoins de la famille.



Une famille qui refuse le suivi en alimentation peut-elle recevoir des coupons?

Les coupons doivent être remis lors d'un suivi abordant l'alimentation tel que le précise les balises sur la remise des coupons en postnatal. Au besoin, l'intervenante Olo peut décider d'offrir les coupons dans le cadre de brèves rencontres permettant d'expliquer les bienfaits de ces aliments afin de s'adapter au besoin de la famille.

Le suivi en alimentation est important pour l'acquisition de saines habitudes alimentaires par la famille et permet également de s'assurer que les purées et céréales pour bébé soient utilisées au bon moment et adéquatement pour répondre aux besoins nutritionnels du bébé.

Peut-on envoyer les coupons par la poste ou les déposer à la réception pour la maman suite à un suivi téléphonique?

Oui, tout comme c'est le cas pour les coupons en prénatal, les coupons en postnatal peuvent être envoyés par la poste suite à une rencontre faite à distance avec l'intervenante Olo.

Commandes des coupons par les membres

Est-ce que les nouveaux coupons seront automatiquement envoyés dans les établissements?

Oui, les nouveaux coupons seront envoyés directement dans les établissements. La quantité qui sera envoyée a été déterminée à partir du nombre de femmes enceintes nouvellement inscrites en prénatal estimé en 2023-2024 et en fonction du nombre de rencontres possibles sur une période de 6 mois minimum. Par la suite, il sera possible de commander d'autres coupons au courant de l'année selon les besoins des milieux. Ce sont les membres qui effectueront les commandes, à l'aide du formulaire de commande en ligne sur le site Internet de la Fondation : <https://fondationolo.ca/commande-membres>, et ce, en fonction des besoins des établissements.

A partir de quand les coupons seront-ils disponibles à la commande?

Une première quantité de coupons sera envoyée dans tous les milieux à partir du 21 mars 2024. Il sera possible par la suite de commander d'autres coupons via le formulaire de commande selon les besoins des milieux et en fonction des crédits Olo en postnatal qui ont été accordés.

Quel est le prix des différents coupons?

Le prix d'un coupon est évalué d'après la valeur moyenne du marché actuel. Le prix pour les différents coupons est :

- Pain tranché : 4.50\$
- Tofu : 6.00\$
- Purée de viande : 14.00\$
- Céréales pour bébé : 8.00\$

Est-ce que la quantité de coupons disponible est limitée?

Comme pour les autres coupons, il est possible de commander autant de coupons que l'établissement en a besoin en tenant compte des crédits Olo qui lui sont accordés et des autres ressources financières que l'établissement pourrait choisir d'y consacrer. Toutefois, les membres sont invités à commander une quantité de coupons, de



multivitamines et d'outils qui correspond à leurs besoins à différents moments de l'année selon des balises présentes dans [la procédure encadrant les commandes](#) (ex : l'objectif visé est une commande trimestrielle par établissement incluant l'ensemble des items. L'accumulation de quantités importantes ne présente aucun avantage considérant les livraisons fréquentes et augmente les probabilités de devoir procéder à des échanges de coupons périmés).

Chaque championne des établissements membres a autorisé certaines personnes à passer des commandes. Seules les personnes identifiées peuvent commander des coupons et celles-ci sont familières avec la procédure en vigueur.

Echange des coupons dans les commerces par la clientèle

Est-ce que les marchands ont été informés de l'arrivée des nouveaux coupons?

La Fondation Olo fera parvenir aux marchands, dans lesquels des coupons Olo ont été échangés au cours des 2 dernières années, une lettre en français et en anglais afin de les informer de la mise en circulation de nouveaux coupons échangeables contre du pain tranché de la Boulangerie Saint-Méthode, du tofu Unisoya, des céréales pour bébé Belov et des purées de viandes La Mère Poule. Un visuel des nouveaux coupons accompagnera cette lettre, ainsi que le détail des produits inclus en échange du coupon.

Cela dit, il est possible que des femmes en suivi dans vos établissements ne puissent pas échanger leurs coupons chez certains marchands, les marchands n'étant pas obligés d'accepter les coupons Olo. Dans ce cas, nous vous invitons à les contacter afin de les sensibiliser au rôle essentiel qu'ils jouent dans l'intervention nutritionnelle auprès des femmes enceintes que vous suivez. Une lettre sera mise à votre disposition par la Fondation Olo pour vous aider dans vos démarches. Au besoin, vous pouvez également contacter la Fondation Olo qui assurera un suivi auprès de ces marchands. La grande majorité des marchands prennent la décision d'accepter les coupons Olo lorsqu'ils comprennent le rôle des coupons pour la clientèle et lorsqu'ils peuvent être rassurés sur le processus de remboursement mis en place par la Fondation, avec la collaboration de son partenaire Redemco, une entreprise connue des marchands qui assure la rédemption de différents types de coupons au Québec.

Où peuvent être échangés les coupons?

Les coupons sont échangeables gratuitement dans les commerces d'alimentation où les produits sont disponibles (épiceries, pharmacies, etc.).

Est-ce que les coupons ont une date d'expiration?

Comme l'ensemble des coupons Olo, ces coupons ont une date d'expiration. L'inscription d'une date d'expiration sur les coupons est justifiée par des gains d'efficacité et par la possibilité de procéder à l'analyse de la rédemption par exemple. Sauf exception, la Fondation Olo ne met pas à disposition de ses membres des coupons arrivant à échéance au cours des 6 mois précédant la date d'expiration. Par ailleurs, la Fondation Olo accepte d'échanger les coupons périmés que ses membres pourraient avoir en stock durant les 12 mois qui suivent la date d'expiration du coupon.

Est-ce que les coupons peuvent être échangés dans une province autre que le Québec?

Les coupons sont en principe échangeables au Québec seulement. Néanmoins, il arrive parfois que certains marchands des provinces limitrophes (Ontario et Nouveau-Brunswick) les acceptent.



Déploiement

La Fondation Olo a-t-elle élaboré des outils afin d'aider ses membres pour la mise en place de cette offre en postnatal?

La Fondation Olo est consciente que l'arrivée d'une offre en postnatal représente un gros changement dans les pratiques quotidiennes de ses membres. Ainsi, une trousse pour les intervenantes et les gestionnaires a été élaborée afin de vous accompagner dans la mise en place de cette nouvelle offre en postnatal et de faciliter l'intégration des nouveaux coupons dans l'intervention nutritionnelle auprès de la clientèle en suivi.

Les documents composant cette « trousse » sont les suivants :

Pour les intervenantes et les gestionnaires

- Document résumant les balises de remise des coupons [Offre d'aliments Olo en postnatal – En Bref](#)
- Documents sur les produits acceptés pour chacun des aliments, incluant des recettes et des liens vers les autres outils pertinents :
 - [Coupons Olo de tofu](#)
 - [Coupons Olo de pain](#)
 - [Coupons Olo de purées de viande](#)
 - [Coupons Olo de céréales pour bébé](#)
- [Cadre de référence « Le suivi Olo dans les 1 000 premiers jours de vie »](#)
- Enregistrement du webinaire présenté en mars 2024 sur le déploiement de l'offre en postnatal et les diapositives présentées en format PDF (disponibles sur la Communauté de pratique Olo)
- [Lettre aux marchands et pharmacies](#)

Outils à venir

- Visuel sur le continuum de remise des aliments et des outils
- Document **Les aliments Olo en postnatal**
- Mise à jour des documents du cadre de référence et de la Plateforme du suivi Olo

A utiliser avec les familles Olo

Documents sur les produits acceptés pour chacun des aliments Outils sur le tofu

- Article et infographie [Le tofu](#)
- Article [7 façons de préparer le tofu](#)
- Article et vidéo [Comment cuire et donner du goût au tofu?](#)
- [Coloriage – le tofu](#)
- Plusieurs recettes à base de tofu sur le Blogue Olo

Outils sur le pain

- Article [Le pain tranché de grains entiers](#)
- Infographie [Le pain tranché de grains entiers](#)
- Plusieurs recettes à base de pain sur le [Blogue Olo](#)

Outils sur les aliments pour bébé

- Articles [Céréales enrichies en fer pour bébé](#) et [Purée pour bébé](#)
- Infographies [Céréales enrichies en fer pour bébé](#) et [Purée pour bébé](#)
- Outil **Le fer chez les tout-petits de 6 mois à 2 ans** (développé en collaboration avec Alima)



- A venir : Intégrer les céréales pour bébé dans des recettes

Est-ce que les outils de la trousse sont offerts en anglais?

Les outils à remettre aux familles seront traduits en anglais dans les prochains mois.

Est-ce que la Fondation Olo évaluera l'introduction des nouveaux coupons?

La Fondation Olo a prévu une évaluation multifacette du déploiement de l'offre en postnatal. Les éléments suivants feront partie de l'évaluation et certains pourraient s'ajouter :

- Portrait des pratiques en postnatal au temps 0
- Intention des membres sur la mise en place de l'offre en postnatal
- Opinion des gestionnaires/intervenantes sur la remise des coupons en postnatal
- Appréciation des coupons par la clientèle (selon les intervenantes)
- Vitesse d'implantation dans les établissements membres
- Utilisation des coupons/échange en magasin
- Appréciation du soutien et des outils de la Fondation Olo (selon les gestionnaires et les intervenantes)
- Obstacles liés à la nouvelle offre et à son implantation chez la clientèle, les intervenantes, les membres et les marchands.

Plusieurs moyens seront utilisés pour documenter et évaluer ces différents aspects, soit les données de commandes des membres, les rapports que nous recevons de Redemco (qui effectuent pour nous la rédemption des coupons), des sondages aux intervenantes et à nos membres, des courriels, des appels, ainsi que la communauté de pratique des intervenantes Olo. La Fondation Olo pourrait ajuster son offre en fonction de cette évaluation, si elle le juge pertinent.

